

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160307_11

Séance du 7 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
27 février 2016

Date d'affichage :
14 mars 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Absents excusés : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption forestier des parcelles AH 108, 109 et 110 [Mignovillard]

Une vente des parcelles AH 108, 109 et 110 [Mignovillard] (2 ha 13 a 82 ca) intervient pour un montant de 22 000 €. La Commune en tant que propriétaire riverain d'une forêt soumise au régime forestier, dispose d'un droit de préemption pour l'achat. Il est rappelé que la Commune avait déjà fait une offre d'achat en 2015 pour un montant de 19 500 €.

Aussi, après débat, considérant l'avis favorable de la commission et l'intérêt que représentent ces parcelles pour la desserte et le dépôt de bois à proximité des parcelles forestières communales 7, 11 et 12, le conseil municipal décide d'exercer son droit de

préemption au prix d'achat, par 13 voix pour et une voix contre.
Pouvoir est donné à M. le Maire pour réaliser l'achat, sachant que
les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE